



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	13

L'an 2025, le 11 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 5 Septembre 2025 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour :	13
Contre :	0
Blanc :	0

**Présents :** MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, M. Potin, Mme Plesse, Mme Sinty, M. Voisin et Mme Six

**Ont donné pouvoir :**  
Mme Dubuisson à Mme Quillent,  
M. Buxaderas à M. Bouxirot  
**Excusés :** M. Augustin à Mme Sinty,  
Mme Chéron à M. Voisin,  
M. Frénéa à M. Bourgin

**Absents :** M. Vandamme

**Secrétaire :** Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt à Préfecture du Val d'Oise.

Le 26/09/2025

Et publication du : 26/09/2025

**D2025 27 Demande de subventions auprès de l'Etat via une DETR, la Région Ile-de-France et du Conseil départemental sur le projet de rénovation du vestiaire sportif, dans le cadre de sa sécurisation et de son isolation thermique**

**VU** la délibération n°2023-37 de délégation de subvention consentie au Maire par le Conseil Municipal,

**VU** le plan de financement ci-après,

**CONSIDERANT** que le total des aides publiques directes ne peut excéder 80% du montant total de la dépense subventionnée du projet,

**CONSIDERANT** que les taux de demande de subventions sont dispatchés de la façon suivante l'état par la DETR est de 40%, le Conseil Régional Ile-de-France est de 30% et le conseil départemental de 10%,

**CONSIDÉRANT** que le projet de rénovation du vestiaire foot est indispensable à la vie associative de la commune,



Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le soutien financier auprès de l'Etat, la Région Ile-de-France et du département du Val d'Oise pour ce projet comme suit :

Moyens financiers	Montant HT	Montant/Taux
Estimation prévisionnelle	302 244€	
Estimation prévisionnelle TTC		362 692€
Plafond de la demande de subvention	241 795€	80%
Subvention DETR	120 897€	40%
Subvention Conseil Région IDF	90 673€	30%
Subvention Conseil Département 95	30 224€	10%
Reste à charge de la commune	120 897€	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE**, le projet de rénovation du vestiaire foot d'un montant TTC de **362 692€**.

**APPROUVE**, le plan de financement annexé sus-mentionné.

**AUTORISE**, le Maire à solliciter l'état par une DETR pour un montant de **120 897€ HT** représentant **40%** du projet - la Région pour un montant de **90 673€ HT**, représentant **30%** du projet - ainsi que le département du Val d'Oise pour un montant de **30 224€ HT**, représentant **10%** du projet.

**AUTORISE**, le Maire à signer tout contrat ou convention nécessaire à cet effet.

**AUTORISE**, le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE,  
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.